



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 02.11.2009 L'an deux mille neuf et le neuf novembre à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mme DESFARGES-CARRERE, Mr RASKOPF, Mme BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, GALINIÉ, Melle PORTAL, Mr DELBES, Mme ESPIÉ.

**Absents** : Mmes RAHOU, THUEL (excusées), Mr LE ROCH.

N° 09/143

**Secrétaire** : Mme GALINIER.

Objet de la délibération

Rapporteur : Monsieur Boudes

**ATTRIBUTION D'UN  
FONDS DE  
CONCOURS A LA  
COMMUNE DE  
SAINT-JUERY**

L'article L5216-5 du code général des collectivités territoriales prévoit que "afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté d'Agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours".

*Adopté à l'unanimité*

La Communauté d'Agglomération a proposé d'attribuer à la commune de Saint-Juéry un fonds de concours d'un montant de 63 520 € portant sur les dépenses d'électricité, de combustible, d'eau et d'entretien des bâtiments et équipements communaux et représentant 50 % du montant total des dépenses.

Entendu le présent exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE le Maire à signer la convention d'attribution d'un fonds de concours de 63 520 €.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 12 février 2010  
Jacques LASSERRE  
Maire,